

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate - 2 juillet 2020

Déclaration de l'Association des collèges et universités catholiques du Canada (ACCUC)

L'Association des collèges et universités catholiques du Canada (ACCUC) est une organisation qui regroupe plus de vingt établissements d'enseignement supérieur situés dans toutes les régions du Canada. L'ACCUC est la voix officielle de l'enseignement supérieur catholique au Canada, car elle cherche à répandre "l'esprit d'apprentissage" dans tout le pays.

Permettre la propagation rapide et continue de COVID-19 parmi les travailleurs migrants du sud-ouest de l'Ontario et d'autres régions du Canada transgresse gravement les principes de la pensée sociale catholique. Nous sommes préoccupés par les conditions de travail actuelles et par ce qui semble être un mépris évident de la "vie et de la dignité de la personne humaine" qui a malheureusement entraîné la mort de plusieurs travailleurs migrants. En outre, nous sommes préoccupés par le fait que "la dignité du travail et les droits des travailleurs" sont menacés en raison des conditions qui ont entraîné la propagation du virus COVID-19.

Nous appelons avant tout les employeurs de travailleurs migrants à encourager tous leurs employés à se soumettre immédiatement au test COVID-19. Nous demandons que les employeurs ne pénalisent en aucune façon leurs employés dont le test est positif au virus. Nous demandons plutôt aux employeurs de faire preuve d'un acte de charité chrétienne et de verser à ces employés leur salaire et leurs avantages sociaux complets ainsi que les frais médicaux associés.

Nous demandons également aux employeurs d'améliorer les conditions de vie des travailleurs migrants en renforçant la stérilisation des logements, des toilettes, des cuisines et des autres lieux publics. En outre, il est impératif que les employeurs veillent à ce que les travailleurs migrants disposent d'un espace supplémentaire pendant et après les heures de travail. Cet espace supplémentaire permettra aux travailleurs migrants d'adhérer aux politiques de distanciation sociale telles qu'elles sont prescrites dans chaque juridiction provinciale.

Nous croyons fermement qu'il est du devoir de l'employeur de fournir à ses employés des équipements de protection individuelle, tels que des masques et des écrans faciaux, des gants jetables, du désinfectant pour les mains à base d'alcool et d'autres équipements, selon les experts provinciaux en matière de santé et les normes de l'industrie.

En réalisant et en actualisant notre devoir envers nos semblables, nous devons soutenir et maintenir une communauté sûre et saine pour tous, y compris les personnes à faibles revenus et marginalisées. Nous croyons que cela est conforme aux enseignements de Jésus-Christ.